

M. BORDEN (Halifax) : J'ai compris que vous entendiez sur une dépense de \$51,000,000, en chiffres ronds. Est-ce cela ?

Le MINISTRE DES FINANCES : C'est cela. Cette année, nous avons des obligations toutes particulières qui gonflent les dépenses imputables sur le capital. Les subventions aux compagnies de chemin de fer seront considérables, comme l'an dernier. La Chambre sait que des voles ferrées se sont construites un peu partout dans la confédération ; nous aurons des primes à payer, environ \$700,000, qu'il faudra imputer sur le capital pour la première fois. De fortes sommes sont portées au même compte, car elles ont servi à acheter du matériel roulant et de nouveaux rails pour l'Intercolonial. Le ministère des Travaux publics a beaucoup dépensé pour améliorer nos moyens de transport. Le montant total de \$950,000 représente les sommes allouées par sentence arbitrale à deux provinces, en règlement de réclamations dont la Chambre a eu connaissance à la dernière session. De ce chef et pour d'autres dépenses, il faudra, je le répète, porter \$14,000,000 au compte du capital, si bien que, pendant le présent exercice, nous devons grossir la dette nationale plus qu'en aucun temps sous le régime actuel.

M. SPROULE : Malgré nos excédents.

Le MINISTRE DES FINANCES : Malgré nos excédents. Là-dessus je vais tenter de démontrer à mon honorable ami que nous avons fourni une belle carrière, et si plus tard, dans un avenir éloigné, l'honorable député occupe le poste qui n'est assigné et s'il est aussi favorisé du sort que j'ai été, des rangs de l'opposition je le féliciterai de tout cœur.

L'honorable M. TISDALE : Une dépense brute de \$65,250,000 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : A peu près. Je crois que nous grossirons cette année notre dette publique de près de six millions de dollars. Ce sera, je le répète, la plus forte augmentation de la dette sous le régime actuel ; augmentation à peu près égale, mais légèrement supérieure, à celle de la dette nationale pendant la dernière année de l'administration de nos prédécesseurs, alors qu'elle avait été de \$5,422,000. Vous voyez qu'il nous a fallu cinq ans pour les rejoindre dans cette voie. Mais, en dépit de cette forte augmentation de la dette publique pendant l'exercice en cours, nous sommes encore en mesure de présenter un tableau très satisfaisant de la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette—ou, la gauche aime plus les moyennes que nous.

M. WILSON : Établirez-vous la moyenne du revenu ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui ; nous devrions nous réjouir d'apprendre que, sous un tarif qui laisse au peuple \$4,000,000 par année de plus qu'il n'aurait si l'ancien tarif était encore en vigueur, sous un tarif

qui a été tellement abaissé que la gauche se plaint que des droits sont trop bas, notre bilan accuse encore un fort accroissement de notre revenu. Nonobstant la somme considérable ajoutée à la dette publique cette année, nous pourrions néanmoins montrer une moyenne très satisfaisante ; car lorsque nous aurons ajouté ces \$6,000,000, si six millions de dollars il y a, à la dette nationale, la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette sous notre administration sera de \$2,793,000 contre \$6,593,000, moyenne de l'augmentation annuelle pendant la durée du règne de nos prédécesseurs.

Maintenant, dans un pays comme le Canada, tout ce qu'on peut attendre, selon moi, c'est de rencontrer ses obligations ordinaires au moyen du revenu ; n'en a-t-on besoin, par hasard, de travaux importants d'un caractère permanent ; survient-il des engagements particuliers tels que primes, subventions aux voles ferrées, participation à la guerre sud-africaine, il n'y aurait rien à redire si nous imputions ces dépenses jusqu'au dernier sou sur la dette publique. Un pays jeune comme le Canada pourrait en venir là sans qu'on l'accusât de rétrograder. Mais s'il est en mesure de faire mieux, s'il peut à même le revenu, faire face non seulement à ses obligations ordinaires, mais à une grande partie des dépenses imputables sur le capital, alors son bilan est satisfaisant. J'ai préparé un relevé indiquant quelles ont été ces dépenses à compte du capital et ces obligations spéciales. Je les ai groupées par périodes de six ans, de 1879 à 1884, de 1885 à 1890, de 1891 à 1896 et de 1897 à 1902. Je veux par là m'assurer du montant de ces dépenses pendant ces périodes de temps, quelle partie des obligations totales a été éteinte à même le revenu et quelle autre partie a continué à gonfler la dette publique. Je vois qu'en premier lieu, de 1879 à 1884, ces dépenses à compte du capital et ces obligations spéciales se chiffraient à \$72,339,172 et que, de ce montant, \$41,744,780 furent ajoutés à notre dette nationale ; de sorte que l'administration d'alors put éteindre 42 pour 100 de ces dépenses particulières et imputables sur le capital. Pendant la période suivante, de 1885 à 1890, ces obligations extraordinaires s'élevèrent à \$63,520,731 et, pour les acquitter, il fallut ajouter \$55,371,361 à la dette publique, le revenu ne pouvant défrayer que 13 pour 100 du montant total, tout le reste allant grossir notre dette publique. De 1891 à 1896, ces dépenses particulières atteignirent \$31,306,310 et notre dette fut augmentée de \$20,964,221 ; autrement dit 33 pour 100 des obligations imputables sur le capital furent supportées par le revenu, et la balance fut mise au débet de la dette nationale. Pendant les six dernières années, en admettant que nous ayons dépensé à compte du capital la somme que je crois et qu'il faille grossir la dette fondée de \$6,000,000 à la fin de l'exercice, nos dépenses spéciales, en sus des dépenses ordinaires, se seront élevées à \$55,872,572 et